

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020
à retourner à Jalmalv-Marne, 122^{bis} rue du Barbâtre, 51100 Reims

Je souhaite devenir membre de l'association Jalmalv-Marne

Mme M. NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail :

Année de naissance : Profession :

Cotisation pour tous 30€ , Etudiant ou sur simple option 15€ , Don facultatif complémentaire :€

Montant global de mon versement :€

(chèque à joindre à l'ordre de Jalmalv-Marne ; un reçu vous sera adressé début 2021)

Jalmalv-Marne : Jusqu'à la mort accompagner la vie

Pour Jalmalv-Marne, la personne atteinte de maladie grave, la personne qui va mourir, quel que soit son âge est un Vivant. La mort fait partie de la vie.

Jalmalv-Marne a un double objectif :

- Agir dans la société pour faire évoluer les attitudes et les comportements face à la maladie grave, au grand âge, à la mort, au deuil ;
- Accompagner les personnes atteintes de maladie grave, les personnes âgées fragilisées, les personnes en fin de vie, soutenir leurs proches et ceux qui les soignent, soutenir les personnes endeuillées, adultes et enfants/adolescents.

Jalmalv-Marne œuvre dans un cadre de spiritualité laïque et s'ouvre à toutes les réflexions sur la fin de la vie.

Jalmalv-Marne et l'euthanasie :

- Jalmalv-Marne ne recommande, ni ne revendique la légitimation de l'euthanasie ou sa dépénalisation.
- Jalmalv-Marne comprend que des personnes gravement malades, ou même celles qui se sentent menacées par la souffrance physique ou l'infirmité mentale, formulent une demande d'euthanasie, mais pense que l'acte euthanasique n'est pas la réponse pertinente à la demande ainsi formulée.
- Jalmalv-Marne œuvre au développement des Soins palliatifs et de l'Accompagnement parce qu'ils offrent aux malades et aux soignants une alternative à une question éthique que l'euthanasie laisse sans réponse.

Jalmalv-Marne fait partie de la **Fédération Jalmalv** qui adhère à la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) dont elle est co-fondatrice.

En rejoignant l'association Jalmalv-Marne, je m'engage à respecter ses valeurs et ses positions éthiques.

J'adhère en tant que sympathisant mais n'envisage pas m'engager davantage dans l'association...

Je souhaite contribuer par mon action au fonctionnement de l'association...

Fait à, le

signature

Loi informatique et liberté

Selon l'article 34 de la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant au secrétariat de l'association Jalmalv-Marne – 122^{bis} rue du Barbâtre 51100 Reims, ou par courrier électronique à jalmalv51@gmail.com.

Fiscalité

Votre cotisation et votre don vous ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.